

Lettre des dominicains

Trimestrielle, n° 65 – AVRIL 2013 d'Aurillé

ISSN 12797634 — Abonnement : 8 € par an — Ce numéro : 1,5 €



« Il me semble entendre la voix de tous ces papes depuis Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, saint Pie X, Benoît XV, Pie XI, Pie XII, nous dire : [...] "N'abandonnez pas l'Église ! Continuez l'Église ! Car enfin, depuis le concile, ce que nous avons condamné, voici que les autorités romaines l'adoptent et le professent ... Comment est-ce possible ?" »

(Mgr Lefebvre, 30 juin 1988.)

L'ÉGLISE CONCILIAIRE

DANS UNE LETTRE du 25 juin 1976 adressée à Mgr Lefebvre de la part du pape Paul VI, Mgr Giovanni Benelli (substitut à la secrétairerie d'État) employa le premier une expression qui fit fortune : « l'Église conciliaire ».

[Si les séminaristes d'Écône] sont de bonne volonté et sérieusement préparés à un ministère presbytéral dans la fidélité véritable à l'*Église conciliaire*, on se chargera de trouver ensuite la meilleure solution pour eux.

Mgr Lefebvre avait relevé cette expression. Frappé par une *suspens a divinis* pour avoir fait des ordinations le 29 juin de la même année 1976, il écrivait le 29 juillet :

Quoi de plus clair ! Désormais, c'est à l'Église conciliaire qu'il faut obéir et être fidèle et non plus à l'Église catholique. C'est précisément tout notre problème ; nous sommes *suspens a divinis* par l'Église conciliaire et pour l'Église conciliaire dont nous ne voulons pas faire

partie.

Cette Église conciliaire est une Église schismatique parce qu'elle rompt avec l'Église catholique de toujours. Elle a ses nouveaux dogmes, son nouveau sacerdoce, ses nouvelles institutions, son nouveau culte déjà condamné par l'Église en maints documents officiels et définitifs.

Plusieurs défenseurs de la Tradition catholique commentèrent cette expression. Citons entre autres Jean Madiran [n° spécial hors-série d'*Itinéraires* d'avril 1977 : *La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre*, p. 113-115] :

Qu'il y ait présentement deux Églises, avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi.

Gustave Corçaõ dans la revue *Itinéraires* de novembre 1974 puis le P. Bruckberger dans *L'Aurore* du 18 mars 1976 l'ont publiquement remarqué : la crise religieuse n'est plus comme au 16^e siècle d'avoir pour une seule Église deux ou trois papes simultanément ; elle est aujourd'hui d'avoir un seul pape pour deux Églises, la catholique et la post-conciliaire.

Parmi les études parues sur ce sujet, relevons :

— Un article sur l'« Ecclésiologie comparée » paru dans *Le Sel de la terre* 1, été 1992. L'auteur y poursuit des réflexions de Mgr Lefebvre sur les quatre notes de l'Église et sur la nouvelle ecclésiologie (la nouvelle doctrine sur l'Église) issue de Vatican II et exposée par le pape Jean-Paul II lors de la promulgation du nouveau Code. Il expose que l'Église conciliaire est une réalité distincte de l'Église catholique, possédant ses quatre notes qui la caractérisent : elle est œcuménique, humaniste, croyante et conciliaire (au lieu d'être une, sainte, catholique et apostolique).

— L'éditorial du *Sel de la terre* 59 (hiver 2006-2007) : « Une hiérarchie pour deux Églises ». Exposant les quatre causes d'une société, il définissait ainsi la nouvelle Église conciliaire :

Elle est la société des baptisés qui se soumettent aux directives du pape et des évêques actuels, dans leur volonté de promouvoir l'œcuménisme conciliaire, et qui, par conséquent, admettent tout l'enseignement du Concile, pratiquent la liturgie nouvelle et se soumettent au nouveau droit canon.

Puis l'éditorial répondait à l'objection : « Il n'est pas possible qu'une même hiérarchie dirige deux Églises », car si l'on commande à une autre Église que l'Église catholique, on apostasie. Si le pape dirige une autre Église, il n'est plus pape ; on tombe dans le sédévacantisme.

L'erreur de l'objection est d'imaginer l'Église conciliaire comme une société qui impose formellement le schisme ou l'hérésie, telle une Église orthodoxe ou une communion protestante. Si j'adhère à l'Église anglicane, par exemple, je suis formellement schismatique, voire hérétique, et je ne fais donc plus partie de l'Église catholique.

Mais je peux être conciliaire – c'est-à-dire, pour simplifier, œcuméniste – tout en gardant la foi catholique. Sans doute je mets ma foi, et celle des autres, en danger. Mais je n'abjure pas aussitôt.

Voilà pourquoi les membres de la hiérarchie, du moment qu'ils ne portent pas leurs erreurs au point de renier la foi catholique, restent membres de la hiérarchie catholique, même quand ils sont conciliaires.

Ces réflexions furent poursuivies par l'abbé Alain Lorans dans une conférence au 8^e congrès théologique de *Si Si No No* intitulée « Un pape pour deux Églises » (voir *Nouvelles de chrétienté* n° 115, janv.-fév. 2009). L'auteur insistait sur la discontinuité entre les deux Églises, et montrait que le pape Benoît XVI essayait en vain de résoudre la dichotomie par son herméneutique de la continuité.

Sans doute l'Église conciliaire n'est pas à mettre sur le même pied que l'Église catholique. Cette dernière est la seule vraie Église, la seule Église fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais cela n'empêche pas l'Église conciliaire d'être une réalité : un parti, un système, une société, qui ressemble analogiquement à l'Église, l'occupe (provisoirement) et la détourne de sa fin. Le rêve qu'exposait la *Haute Vente* (arrière loge de la franc-maçonnerie italienne) est devenu une réalité. Les papes Grégoire XVI et Pie IX en ont fait publier les documents. Voici un extrait datant de 1820 :

Ce que nous devons demander, ce que nous devons chercher et attendre comme les Juifs attendent le Messie, c'est un pape selon nos besoins. Vous voulez établir [...] que le clergé marche sous vos étendards en croyant marcher sous les bannières apostoliques. [...] Vous aurez prêché une révolution en tiare et en chape, marchant avec la

croix et la bannière, une révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde.

Voici encore un extrait d'une lettre de « Nubius » à « Volpe » (noms codés pour garder le secret qui est de règle dans la franc-maçonnerie), du 3 avril 1824 :

On a chargé nos épaules d'un lourd fardeau, cher Volpe. Nous devons faire l'éducation immorale de l'Église, et arriver, par de petits moyens bien gradués, quoique assez mal définis, *au triomphe de l'idée révolutionnaire par un pape*. Dans ce projet, qui m'a toujours semblé d'un calcul surhumain, nous marchons encore en tâtonnant.

Le triomphe de l'idée révolutionnaire par un pape, c'est vraiment *l'attentat suprême*, comme le dit Mgr Lefebvre en citant ces passages dans son livre *Ils l'ont découronné* [2^e édition, Escuroles, Fideliter, 1987, p. 148]. Voici le commentaire qu'il en donne :

« Calcul surhumain », dit Nubius, il veut dire calcul diabolique ! Car c'est calculer la subversion de l'Église par son chef lui-même, ce que Mgr Delassus appelle *l'attentat suprême*, parce qu'on ne peut imaginer rien de plus subversif pour l'Église qu'un pape gagné aux idées libérales, qu'un pape utilisant le pouvoir des clefs de saint Pierre au service de la Contre-Église ! Or n'est-ce pas ce que nous vivons actuellement, depuis Vatican II, depuis le nouveau droit canon ? Avec ce faux œcuménisme et cette fausse liberté religieuse promulgués à Vatican II et appliqués par les papes avec une froide persévérance malgré toutes les ruines que cela provoque depuis plus de vingt ans !

Mgr Lefebvre disait encore :

L'Église est occupée par cette Contre-Église que nous connaissons bien et que les papes connaissent parfaitement, et que les papes ont condamnée tout au long des siècles : depuis maintenant bientôt quatre siècles, l'Église ne cesse de condamner cette Contre-Église qui est née avec le protestantisme surtout, qui s'est développée avec le protestantisme, et qui est à l'origine de toutes les erreurs modernes, qui a détruit toute la philosophie, et qui nous a entraînés dans toutes les erreurs que nous connaissons, que les papes ont condamnées : libéralisme, socialisme, communisme, modernisme, sillonisme. Nous en mourons. Les papes ont tout fait pour condamner cela, et voilà que maintenant ceux qui sont sur les sièges de ceux qui ont condamné cela sont d'accord avec ce libéralisme et cet œcuménisme. Alors on ne peut accepter

cela. Et plus les choses s'éclairent, et plus nous nous apercevons que ce programme, [...] toutes ces erreurs ont été élaborés dans les loges maçonniques [21 juin 1978, voir *Le Sel de la terre* 50, p. 244].

Hélas, rien n'a changé depuis ces réflexions de Mgr Lefebvre, sinon que les ruines s'accumulent maintenant depuis près de 50 ans. Il nous reste à prier pour que le Seigneur renverse cet édifice de l'Église conciliaire d'un souffle de sa bouche et, en attendant, qu'il nous garde fermes et généreux dans le combat de la foi, et assidus à l'étude de ce mystère d'iniquité. ■



ARRÊTER LA PAROLE DE VÉRITÉ

Cet extrait des Morales sur le livre de Job (PL 76, 172) de saint Grégoire le Grand, pape de 590 à 604, peut s'appliquer à la situation actuelle : l'Église conciliaire essaye par tous les moyens de fermer la bouche aux traditionnalistes, afin que nul ne se permette de critiquer les actes scandaleux de l'Église conciliaire (œcuménisme, dialogue interreligieux, promotion des droits de l'homme, pseudo-béatifications, etc.) ! Mais, si nous nous taisons, nous serons semblables à ces chiens muets dont parle le prophète Isaïe (56, 10).

QUAND la tempête de la persécution s'élève avec violence, de nombreux fidèles qui paraissaient inséparablement attachés à l'Église s'en séparent. [...] Et l'Écriture ajoute fort bien : « Et ils m'ont ceint et serré comme avec le tour de col d'une tunique. » Car le haut de cet habillement entoure le cou de celui qui en est vêtu. *Mais si l'on a le cou serré, l'on perd l'usage de la voix et le souffle vital.* Ainsi les réprouvés entourent et présentent l'Église, comme le tour du col d'une tunique, puisqu'ils s'efforcent par la violence de leurs persécutions d'éteindre la vie de la foi et la voix de la prédication.

En effet, les persécuteurs de l'Église sainte travaillent principalement à arrêter le cours de la parole de vérité. Cela se voit dans les *Actes des Apôtres*, où les juifs qui résistaient aux premiers commen-

cements de la sainte foi dirent aux Apôtres : « Nous vous avons commandé absolument de ne point enseigner au nom de cet homme, et vous avez rempli toute la ville de Jérusalem de votre doctrine. » Ces malheureux avaient comme ceint le corps de l'Église avec le col d'une tunique, lorsque, lui serrant la gorge par le silence qu'ils imposaient à ses saintes prédications, ils lui voulaient boucher le passage de la voix. ■



LE TIERS-ORDRE DE SAINT DOMINIQUE



❖ *Un lecteur nous demande : J'ai entendu dire que vous aviez un Tiers-Ordre. Qu'est-ce qu'un Tiers-Ordre ?*

DANS CHAQUE ORDRE RELIGIEUX, le Tiers-Ordre « séculier » constitue, comme son nom l'indique, la troisième partie de l'Ordre (après les frères et les moniales), celle qui s'adresse aux personnes vivant dans le monde, pour leur permettre de s'associer et de vivre selon l'esprit et la spiritualité de l'Ordre auquel elles s'agrègent, d'une manière adaptée à leur état de laïc. Le Tiers-Ordre séculier des Frères Prêcheurs, qui remonte à saint Dominique lui-même, est encore appelé « Tiers-Ordre de la pénitence de saint Dominique ».

Il a deux buts :

– un *but général*, qui consiste à promouvoir « la sanctification personnelle de ses membres par la pratique d'une vie chrétienne plus parfaite » (*Constitutions*, art. 2) ;

– et un *but spécial*, calqué sur la fin spéciale de tout l'Ordre de saint Dominique, à savoir : « procurer le salut des âmes par des moyens conformes à l'état des fidèles qui vivent dans le monde » (*ibid.*).

Ces *moyens* aident le tertiaire à avancer plus facilement, plus sûrement et plus rapidement vers la perfection chrétienne à laquelle il aspire, lui donnent une famille spirituelle et le font contribuer à la grande œuvre de propagation de la foi que saint Dominique a assignée à ses fils.

Quels sont ces moyens ?

– la *prière*, spécialement la prière liturgique (le petit Office de la sainte Vierge) et le rosaire de Notre-Dame ;

– la pratique de la *pénitence* et la lutte contre l'esprit du monde ;

– l'*étude* de la doctrine et les *œuvres d'apostolat* pour la défense de la foi et de l'Église ;

– les œuvres de charité fraternelle.

Partout où sont organisées des « fraternités » de tertiaires, des réunions régulières se tiennent autour des pères du couvent, pour prier (messe, chapelet, petit Office), se former doctrinalement, échanger et se retrouver dans une atmosphère d'émulation chrétienne et de charité fraternelle.

Quelles sont les conditions pour faire partie du Tiers-Ordre ?

Plutôt que de conditions, il vaut mieux parler de *dispositions*. Pour entrer dans le Tiers-Ordre de saint Dominique, il faut « désirer sincèrement atteindre la perfection chrétienne », comme dit la règle (art. 8). Néanmoins, la règle n'insinue pas qu'on doive être déjà avancé dans les voies de la vie spirituelle : l'entrée dans le Tiers-Ordre n'est pas une récompense mais un point de départ, une aide offerte aux simples chrétiens désireux de se sanctifier et d'œuvrer au salut des âmes et à la propagation de la vérité catholique.

Tous les fidèles qui présentent ces bonnes dispositions, hommes ou femmes, en activité ou retraités, personnes mariées ou célibataires, peuvent donc faire partie du Tiers-Ordre des Frères Prêcheurs.

Pour tout renseignement, s'adresser au couvent.



NOUVELLES DE NOS TRAVAUX

Chers amis et bienfaiteurs,

NOUS VENONS de recevoir le permis de construire pour le bâtiment que nous projetons de réaliser à côté de la « maison Maubert », afin d'agrandir les dortoirs du Foyer Saint-Thomas et d'avoir un bloc sanitaire (lavabos et douches) suffisamment grand.

L'appel d'offre auprès des entreprises est lancé. Il ne nous manque plus que... les fonds pour pouvoir réaliser ce projet que nécessite le développement du Foyer Saint-Thomas.

Nous nous tournons à nouveau vers vous, chers amis et bienfaiteurs. Vous savez l'importance de la formation des jeunes gens pour l'avenir : ce sont les prêtres, les religieux, les pères de famille et les responsables de demain que nous essayons ainsi de préparer et de former. Dans le climat d'apostasie qui nous entoure, les jeunes ont plus que jamais besoin d'une solide formation pour se prémunir contre les dangers et les tentations du monde.

C'est pourquoi nous comptons sur votre aide dont nous vous sommes, d'avance, profondément reconnaissants. Vous trouverez, en dernière page de cette lettre, un talon réponse pour « l'opération 100 » que nous avons lancée avant Noël et à laquelle plusieurs d'entre vous ont déjà généreusement répondu. Avec l'assurance de notre fidèle prière et de notre gratitude.



Chronique du couvent

Mercredi 2 janvier.

Pèlerinage à pied de toute la communauté au sanctuaire angevin de Notre-Dame de Béhuard. Les inondations rendent la marche difficile le long de la Loire. Pendant ce temps, père prieur suit la retraite sacerdotale des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X à Gastines.

Samedi 5 janvier. Père Marie-Dominique et père Marie-Laurent sont à Morgon, chez nos frères capucins, pour une réunion des tertiaires du Sud-Est. Le lendemain, leur présence permet à l'abbé Camper de chanter une messe solennelle au prieuré de Lyon pour l'Épiphanie.



Messe solennelle au couvent.

Lundi 7 janvier. M. Bévillard arrive au couvent pour une nouvelle session de chant grégorien destinée à nos frères chantres ainsi qu'aux postulants et novices.

Dimanche 13 janvier. Père Angelico se rend dans la soirée à une réunion de quartier ayant pour but la conservation du caractère de ville-parc à la commune d'Avrillé, en particulier la protection du site du Champ des martyrs où la Révolution a massacré entre 2000 et 3000 catholiques en janvier et février 1794. Nous apprenons que le charnier dépasse largement l'enclos dit du Champ des Martyrs, ce qui interdit les constructions dans le voisinage immédiat.

Samedi 19 janvier. Père Emmanuel-Marie et père Angelico sont à l'Institut Saint-Pie X, à Paris, pour une réunion de tertiaires, accueillis par l'abbé Chautard.

Dimanche 20 janvier. Réunion des tertiaires de l'Ouest à Avrillé, autour de père Marie-Dominique et père Angelico.

Samedi 2 février. Tandis que père Emmanuel-Marie représente la communauté à la cérémonie de prises de soutanes de Flavigny, que père François-Marie assiste aux vêtements de deux postulantes au Rafflay, père Marie-Dominique et père Marie-Laurent réunissent les tertiaires d'Alsace à la chapelle

Saint-Joseph de Colmar, avant d'assurer Messe et procession de la Chandleur dans les chapelles de Mulhouse et de Cravenche à l'invitation de l'abbé Romanens.

Jeudi 7 et vendredi 8 février.

Examens écrits et oraux pour nos frères étudiants. Au programme : Écriture sainte, droit canonique, traités du Verbe Incarné et des sacrements, apologétique.

Dimanche 10 février. Père Louis-Marie chante une messe solennelle en rite dominicain et prêche à toutes les messes à Saint-Nicolas du Chardonnet. Merci à l'abbé Beauvais pour son accueil, et aux animateurs du MJCF qui ont hébergé une partie de la communauté dans leur local national la nuit précédente.

Jeudi 14 février. Au déjeuner, nous sommes honorés de la présence de dom Placide O.S.B., prieur de Bellaigues. Dans la matinée, père Angelico s'était rendu à Gastines pour la récollection trimestrielle des prêtres du doyenné.

Dimanche 17 février. Père Emmanuel-Marie et père Angelico réunissent les tertiaires de Bretagne au prieuré de Lanvallay, où ils aident au ministère paroissial du dimanche matin. Dans l'après-midi,

père François-Marie réunit plusieurs foyers du Mouvement Catholique des Familles de la région.

Samedi 23 et dimanche 24 février. Père François-Marie et



Prière au cimetière, dans le bois du couvent.

père Angelico prêchent à Lanorgard une récollection de Carême à l'invitation de l'abbé François, d'abord pour les dames, ensuite pour les messieurs.

Mardi 26 février. A Saint-Hilaire-de-Villefranche (Charente maritime), Père François-Marie représente la communauté aux obsèques du chanoine Robert Bertrand, l'un de ces prêtres fidèles qui ont résisté héroïquement à la révolution de Vatican II, et permis à la Tradition de se constituer en France. Qu'il en soit récompensé dans l'éternité !

Mercredi 13 mars. Réunion des pères et des frères étudiants pour la séance mensuelle de cas de morale prévue par nos consti-

tutions dominicaines.

Samedi 16 mars. Père François-Marie dirige un pèlerinage des parents et enfants de notre école primaire Sainte-Philomène, qui se rend du couvent... au monastère Saint-Joseph de nos sœurs, en faisant quand même quelques détours dans la campagne.

Mardi 19 mars. Fête de saint Joseph commune aux frères et aux moniales : au monastère Saint-Joseph, frère Terence donne son premier sermon de diacre pour la profession perpétuelle de sœur Marie-Trinité,

sa sœur en religion et selon la chair. La messe solennelle est célébrée en rite romain par leur frère, l'abbé Richard Boyle (FSSPX-USA). L'après-midi, le Père Damien-Marie (Fraternité de la Transfiguration) captive les 70 élèves du Foyer Saint-Thomas par une conférence illustrée de diapositives sur la messe de rite gréco-catholique.

Vendredi et Samedi Saint (29 et 30 mars). Père Marie-Dominique est à Saint-Nicolas du Charbonnet pour y aider les confrères au ministère de la confession. ■

SOUSCRIPTION

pour une statue du Cœur Immaculé de Marie

Nous lançons une souscription pour une statue de la sainte Vierge (le Cœur Immaculé de Marie) que nous voudrions mettre dans notre bois. Le piédestal est déjà fait et attend la statue ! Un frère du couvent la sculpterait. Reste à acheter le bloc de pierre... et à sculpter !

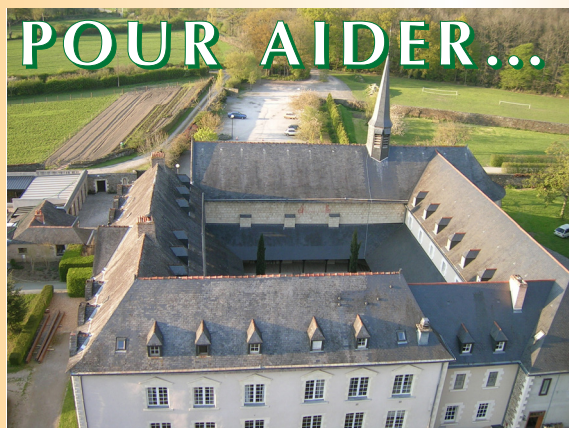


TALON RÉPONSE

Nom et prénom : _____

Je souhaite participer à la confection d'une statue du Cœur Immaculé de Marie et verse une offrande de _____ € à cet effet.

A adresser au couvent de la Haye-aux-Bonshommes.



POUR AIDER...

■ **LA VIE
DU COUVENT
(culte, apostolat) :**

Chèques ou virements à l'ordre de :

« **Association Saint-Dominique** ».

1. En France : CCP n° 1529-69 E – Nantes.
2. En Suisse : Office de chèques postaux de Sion, n° 19-8715-6.

Même ordre (*Association Saint-Dominique*) pour les offrandes de messe.

■ **LA BIBLIOTHÈQUE :** Chèques à l'ordre de « **BIBLIA** ».

■ **LES AUTRES TRAVAUX du couvent :**

Chèques à l'ordre de « **AHRAHB** » (*Association Historique pour la Restauration de l'Abbaye de la Haye-aux-Bonshommes*).

■ **LES ÉCOLES :**

- **École Sainte-Philomène (école primaire mixte)**
- **Foyer Saint-Thomas-d'Aquin (collège de garçons, 6^e à TS et L.)**

Chèques à l'ordre de l'**ASEP** (*Association de Soutien à l'Éducation Populaire*), en précisant au besoin : *pour le Foyer Saint-Thomas* ou *pour l'école Sainte-Philomène*.

Vous pouvez faire un don en ligne sur : <http://asep.education.free.fr>

Un don de 300 € peut revenir en fait à 102 €

Les versements à **l'Association-Saint-Dominique, Biblia, l'AHRAHB et l'ASEP** donnent droit à une **réduction d'impôt de 66% du don** (60% pour les entreprises) dans la limite de 20% du revenu imposable (5% du chiffre d'affaires pour les entreprises) ; l'excédent peut se reporter sur 5 ans.

Reçu fiscal sur demande.

L'Association Saint-Dominique peut aussi recevoir des legs en franchise de droits de succession. (Pour tout renseignement, nous contacter.)

**AIDEZ-NOUS AUSSI PAR LA PRIÈRE
POUR LES VOCATIONS,**

*en récitant, chaque jour : « Seigneur, donnez-nous de nombreuses
et saintes vocations dominicaines ! »,
et en joignant un sacrifice quotidien.*

« OPÉRATION 100 »

Nous faisons appel à tous nos amis qui, ne pouvant disposer d'une somme importante à donner, sont néanmoins susceptibles de donner 100 € ou 10 € pendant 10 mois.

100 € ou 10 fois 10 €, ce n'est pas impossible pour beaucoup d'entre vous. Si vous êtes nombreux à avoir cette générosité ou à trouver une ou deux personnes de vos amis qui s'y engage, toutes nos difficultés financières seront résolues. D'avance, un grand merci et comptez sur notre prière.

☐ Je souhaite aider l'œuvre scolaire du couvent de la Haye-aux-Bonshommes en versant à l'association « ASEP » une contribution régulière par **VIREMENT AUTOMATIQUE** (formulaire joint) ;

☐ Je verse la somme de € pour **AIDER l'ASEP** à réaliser les travaux projetés et rembourser l'emprunt contracté.

NOM : **Prénom :**

Adresse :

..... **Téléphone :**

Fait à : **le :** **Signature :**

Un reçu fiscal vous sera envoyé sur demande. Chèques à l'ordre de ASEP
Renvoyer à : COUVENT DE LA HAYE-AUX-BONSHOMMES, 49240 AVRILLE

Table des matières de cette *Lettre des dominicains*

• L'Église conciliaire	p. 1
• Arrêter la parole de vérité	p. 5
• Le Tiers-Ordre de saint Dominique	p. 6
• Nouvelles de nos travaux	p. 7
• Chronique du couvent	p. 8
• Pour nous aider	p. 11

Abonnez-vous pour recevoir cette lettre 4 fois par an

* * *

Lettre des dominicains d'Avrillé

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement : <li style="padding-left: 20px;">☐ Normal : 8 € (53 F) <li style="padding-left: 20px;">☐ Étranger : 10 € (66 F) | <ul style="list-style-type: none"> ☐ Étudiants et séminaristes : 4 € (26 F) ☐ De soutien : à partir de 15 € (100 F) ☐ Bienfaiteur : à partir de 150 € (1000 F) |
|--|---|

Abonnement à l'ordre de : « Fraternité Saint-Dominique » – CCP Marseille 6 564 04 X.

- 2° Tout don supérieur à 8 € vous abonne automatiquement.

Couvent de la Haye-aux-Bonshommes – 49240 Avrillé

Télécopie : 09 72 14 46 17 – Téléphone : 02 41 69 20 06

Directeur de la publication : Geoffroy de Kergorlay

ISSN 1279-7634 – CPPAP : 0213 G 89278 – Dépôt légal avril 2013

Imprimerie Connivence, Angers.